

à l'affaire. Ce que je tente de démontrer, c'est que ces hommes prétendent avoir perdu leur argent parce que ce fonctionnaire du ministère a failli à son mandat. Si c'est le fonctionnaire, comme ils le prétendent, qui leur a occasionné cette perte, ce n'est pas la faute des anciens combattants; ce n'est pas la faute de ceux qui ont choisi cet homme pour lui confier un poste où il a failli à son devoir et fait faux bond aux anciens combattants.

Une réclamation juridique ne pourrait peut-être pas s'appuyer sur cet argument. Il va sans dire que le ministère n'a pas engagé cet homme dans le dessein formel de trahir les anciens combattants.

Le très hon. M. MACKENZIE: Ces fonctionnaires n'ont pas été nommés par le ministère, mais par la Commission du service civil.

M. HACKETT: C'est un point que le ministre voudra sans doute étudier de plus près et comme bon nombre se trouvent dans la même catégorie, l'occasion d'aller au fond des choses se présentera si le ministre juge pratique la proposition que je vais lui présenter.

Les anciens combattants ne sont pas en faute. Un homme se faisant passer pour leur ami les a trahis et leur a causé un tort irréparable. Le ministre du Travail nous demande de ne pas préjuger leur cause, d'attendre la décision des tribunaux, ce qui me paraît assez raisonnable.

L'hon. M. MITCHELL: Un avocat devrait trouver l'idée raisonnable.

M. HACKETT: En effet. La difficulté consiste en ce que 500 anciens combattants que chaque citoyen canadien désire aider, recevront cette aide trop tard, s'ils doivent attendre la décision finale du tribunal.

Le très hon. M. MACKENZIE: L'honorable député m'excusera bien, car il me répugne de l'interrompre.

M. HACKETT: Le ministre ne me dérange pas du tout.

Le très hon. M. MACKENZIE: S'il faut en croire la déclaration de ces hommes, ils travaillent tous et gagnent leur vie avec les voitures qu'ils se sont achetées avec leur argent, dont une partie provient peut-être de leurs gratifications de service de guerre ou de leurs crédits de rétablissement.

L'hon. M. MITCHELL: Ils travaillent tous, voilà ce qui compte.

M. HACKETT: Le très honorable ministre ne voudrait pas, j'en suis sûr, s'appuyer sur un roseau aussi faible. Il sait,—et il a trop bon cœur pour y contredire,—que la plupart

de ces hommes sont dans une situation critique. Leurs salaires et le gros de leurs gratifications ont été engagés et perdus par suite de la duplicité d'un organisme de son ministère.

Le très hon. M. MACKENZIE: Rien ne le prouve.

M. HACKETT: S'ils doivent attendre la décision des tribunaux, le secours arrivera trop tard et ces braves militaires subiront des dommages auxquels on ne pourra remédier.

Voici ce que je propose. Nous avons cherché, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de venir en aide à ceux qui ont répondu à l'appel de leur pays, comme pays, nous nous sommes bien tirés d'affaire grâce à nos anciens combattants. Tous les jours, nous envoyons des secours outre-mer, même à l'ennemi, même à ceux qui ont combattu contre nous, parce que nous sommes fiers de notre esprit humanitaire. Voici un groupe d'anciens combattants qui ont souffert par suite de la frustration de leurs espérances, sinon autrement, plus que tout autre groupe de leurs frères d'armes au Canada. Je prie le ministre de ne pas mettre cette question de côté. Ce n'est pas, je le crois, ce qu'il désire. Je le prie de laisser libre cours à ces sentiments généreux que lui connaît la Chambre, d'instituer immédiatement un comité ou une commission qui pourra déterminer les sommes que ces gens ont perdues, et de soumettre à la Chambre une mesure qui permette la restitution de ces sommes. Il faudra nécessairement s'entourer de garanties avant d'adopter une mesure de ce genre. L'enquête, qui devra être minutieuse et complète, devrait être instituée immédiatement. Il faudra préciser que le Gouvernement n'est pas responsable dans tous les cas où des intérêts sont lésés du fait de la conduite d'un employé de l'Etat. Mais nous sommes en présence d'un cas exceptionnel. On a supplié les anciens combattants de ne pas se laisser jouer par les hommes d'affaires, par les escrocs qu'on rencontre un peu partout; on leur a demandé de se confier au service que dirige le ministre, afin d'en obtenir la protection et les conseils que leur bravoure et leur service outre-mer leur avaient mérités. Il ont fait confiance au ministère, comme, nous le croyons, il le mérite. Or il se trouve qu'un fonctionnaire de ce ministère a manqué à son devoir. Allons-nous laisser ce groupe de 500 anciens combattants souffrir du fait qu'un loup déguisé en brebis s'est glissé dans ce ministère?

M. KNOWLES: C'est un euphémisme.

M. HACKETT: La façon de régler cette affaire, c'est d'instituer une commission ou un comité dès demain ou après-demain. Que le ministre y nomme deux, trois ou quatre